

## Bulletin d'histoire politique

# La représentation du nationalisme chez Pierre Elliott Trudeau et René Lévesque

François-Pierre Gingras



Volume 3, Number 2, Winter 1995

L'histoire du Québec revue et corrigée

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063245ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063245ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique  
Septentrion

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Gingras, F.-P. (1995). La représentation du nationalisme chez Pierre Elliott Trudeau et René Lévesque. *Bulletin d'histoire politique*, 3(2), 75–82.  
<https://doi.org/10.7202/1063245ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

## LA REPRÉSENTATION DU NATIONALISME CHEZ PIERRE ELLIOTT TRUDEAU ET RENÉ LÉVESQUE

François-Pierre Gingras

*Université d'Ottawa*

Ce qui compte pour l'histoire, ce sont moins les définitions de la nation données par les idéologues que les significations attribuées par les acteurs aux entreprises nationalistes. Les adversaires jouent-ils le même jeu? Obéissent-ils à tout le moins aux mêmes règles? D'où l'intérêt de se pencher tant sur les objectifs *manifestes* que *latents* des revendications nationalistes et tant sur leurs aspects *instrumentaux* que *symboliques*.

Au Canada, les revendications nationalistes québécoises ont fait l'objet d'analyses nombreuses et souvent normatives, engagées. Il est d'autant plus opportun de comparer les représentations que s'en font des adversaires issus de la même culture. En soulevant la question de la représentation du nationalisme au Québec, on rencontre deux personnages incontournables qui ont dominé les débats nationalistes depuis les années soixante: Pierre Elliott Trudeau et René Lévesque. Les deux ont été des idéologues, des communicateurs, des politiciens, des chefs de gouvernements, puis finalement des hommes politiques à la retraite demeurés observateurs critiques de la patinoire politique. Ils ont en commun d'avoir pensé, écrit et agi selon leurs convictions politiques, mobilisant les énergies les plus vives de la «nation»... à cette différence près qu'ils ne partagèrent jamais les mêmes objectifs nationalistes, bien que l'un comme l'autre eussent eu à cœur l'épanouissement du Québec.

Ce bref article en présente une synthèse mettant en parallèle les attaques de Trudeau (à 40 ans d'intervalle, de la fondation de *Cité libre* jusqu'au célèbre pamphlet dans *L'Actualité* d'octobre 1992) et les positions développées par Lévesque au cours de sa carrière politique et dont se réclament encore les indépendantistes d'aujourd'hui.

### **Le nationalisme «démasqué» par Trudeau**

Pierre Elliott Trudeau ne prise pas le nationalisme. Lorsqu'il s'agit de dénoncer et mépriser ses adversaires, c'est-à-dire les élites qui «gaspillent

leurs énergies intellectuelles» à mobiliser les ardeurs d'une collectivité qui repose sur l'ethnicité et que ces élites nomment «nation», Trudeau identifie «nationalisme» avec «*emotionalism*»<sup>1</sup>.

Conscient des traditions conceptuelles qui définissent la nation non pas par la seule résidence sur le territoire d'un État, mais plutôt par un ensemble de facteurs objectifs ou plus ou moins subjectifs, Trudeau ne peut accepter que chaque groupe humain qui se réclame de l'appellation de «nation» n'ait qu'à faire la preuve de son caractère distinctif pour justifier ses aspirations autonomistes.

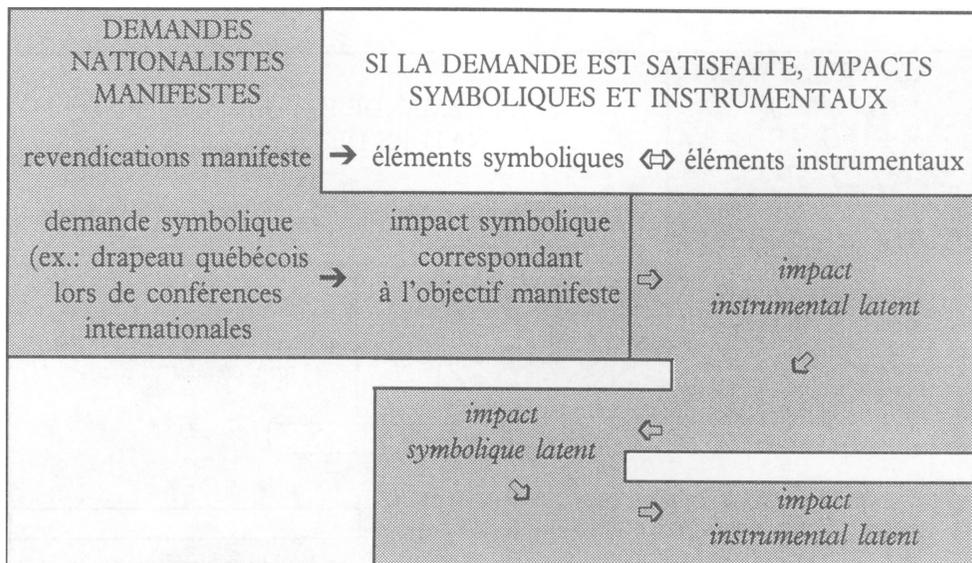
C'est ainsi qu'il raille «le pauvre nationalisme canadien-britannique [qui] n'a jamais pu avoir le caquet bien haut»<sup>2</sup>, le nationalisme canadien-français qui n'est rien d'autre que le «sectarisme contre-révolutionnaire» des «rongeurs de balustrade au Temple de la Nation»<sup>3</sup> et le nationalisme en général, «un outil rustique et grossier»<sup>4</sup>. Trudeau croit qu'un «gouvernement nationaliste est par essence intolérant, discriminatoire et en fin de compte totalitaire» parce qu'infailliblement amené «à définir le bien commun en fonction du groupe ethnique plutôt qu'en fonction de l'ensemble des citoyens [...] sans égard à leur origine ethnique»: il croit qu'un «gouvernement vraiment démocratique ne peut pas être “nationaliste”»<sup>5</sup>.

Ceci amène Trudeau, «essentiellement pragmatique»<sup>6</sup>, à affirmer que «ce n'est pas l'idée de nation qui est rétrograde, c'est l'idée que la nation doit nécessairement être souveraine»<sup>7</sup>. C'est pourquoi, toujours selon lui, les intérêts communs d'une population (même non homogène) habitant un territoire souverain justifient la promotion — voire la création — d'un sentiment nationaliste à des fins de cohésion sociale, comme au Canada<sup>8</sup>. Au contraire, les intérêts communs de la majorité d'une population (même relativement homogène au plan ethnique) habitant un territoire (souverain ou non) ne justifient pas la promotion de quelque forme de nationalisme que ce soit, comme au Québec.

Le transfert de pouvoirs d'un État souverain à une collectivité non souveraine risque, aux yeux de Trudeau, d'affaiblir le «légitime» sentiment national du premier au bénéfice du «rétrograde» sentiment national de la seconde. C'est une somme nulle: ce que l'une gagne, l'autre le perd. Comme l'exercice de pouvoirs et manifestation du sentiment national semblent liés, Trudeau soupçonne un objectif instrumental ou utilitaire latent derrière toute revendication d'ordre symbolique. Il pressent aussi que toute conséquence instrumentale peut à son tour entraîner un impact symbolique supplémentaire, et ainsi de suite. Le schéma 1 illustre cette représentation des revendications nationalistes.

## Schéma 1

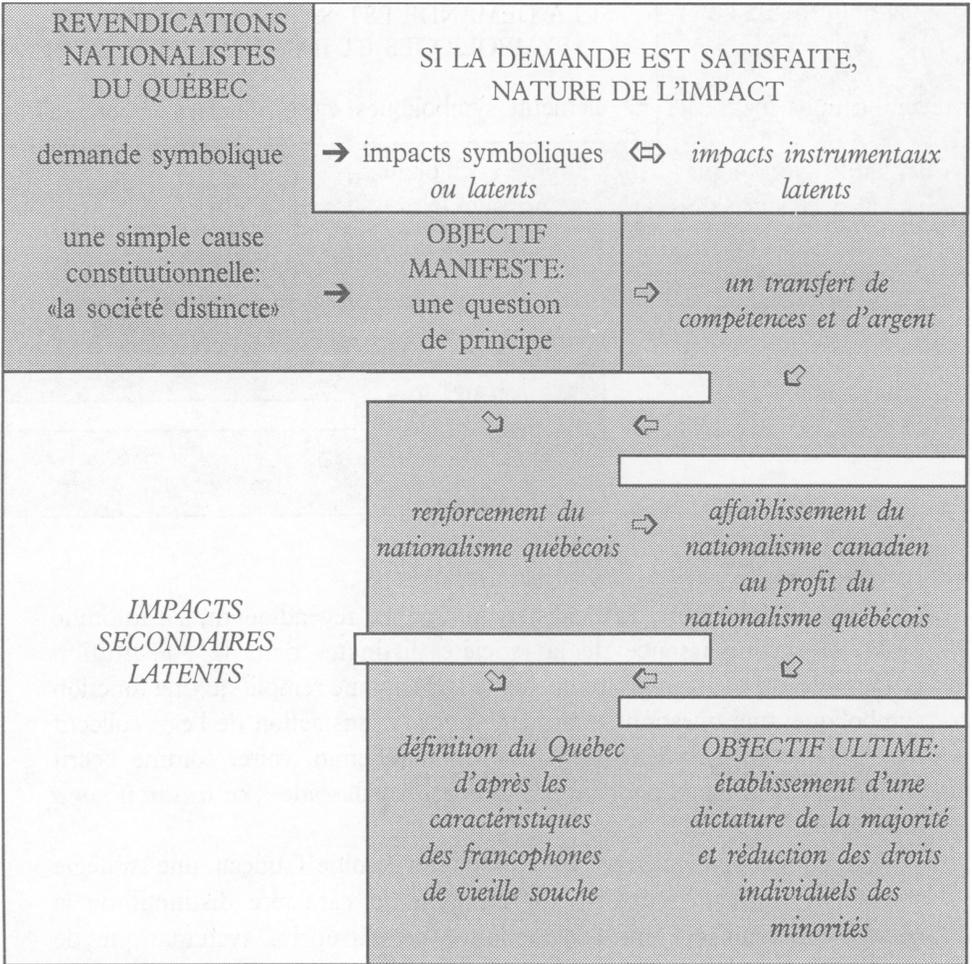
### Représentation trudeauiste des demandes nationalistes: modèle général



Lorsque les ténors nationalistes du Québec revendiquent, à l'automne 1992, la reconnaissance de la «société distincte» dans la constitution renouvelée, on pourrait croire que cette inclusion ne remplit qu'une fonction symbolique: une question de principe pour la satisfaction de l'ego collectif des Québécois, une fleur-de-lys sur un parchemin, voire, comme l'écrit Trudeau, «un truisme pour ne pas dire une lapalissade»<sup>9</sup>, «*a truism if not a platitude*»<sup>10</sup>.

On peut cependant aussi y voir, toujours comme Trudeau, une stratégie sournoise. Aussi dénonce-t-il l'affirmation du caractère distinctif de la société québécoise comme masquant une entreprise systématique de chantage organisé par des politiciens sans scrupules pour essentiellement obtenir du Canada «toujours plus de pouvoirs [...] et aussi l'argent pour les exercer»<sup>11</sup> sans vraiment risquer l'indépendance: «Partir, soit, mais pour où?»<sup>12</sup>. Parmi les «nouveaux pouvoirs», il y a celui d'adopter des lois susceptibles de favoriser une interprétation judiciaire en faveur des droits collectifs de la seule «majorité francophone» aux dépens des minorités dont les «droits fondamentaux» pourraient être menacés par des «lois abusives»<sup>13</sup>. C'est ce qu'illustre le schéma 2.

Schéma 2  
 Représentation trudeauiste des demandes nationalistes:  
 cas particulier de la «société distincte»



**Le nationalisme proposé par Lévesque**

Voyons maintenant ce que René Lévesque propose. Même avant son entrée en politique, Lévesque affirme que la majorité canadienne-anglaise n'est jamais parvenue (ou n'a jamais voulu) comprendre ni satisfaire les besoins des Canadiens français, majoritaires au Québec mais minoritaires au Canada:

Some of us, maybe a lot of us, will come out of this permanently disgusted with a certain ideal called National Unity. [...] National Unity is something designed almost exclusively to keep negligible minorities nice and quiet.

Never before have we felt that our affairs are bound to be either tragically or comically mismanaged, as long as they remain in the hands of men who have no understanding of them<sup>14</sup>.

L'élection de Lévesque comme membre de l'équipe du tonnerre de Jean Lesage lui fournit un nouveau tremplin de choix pour exprimer son nationalisme. Le 17 novembre 1961, prenant la parole à l'Université Laval dans le cadre du Congrès des Affaires canadiennes, Lévesque précisa une première fois sa pensée en situant les balises de son option future:

La souveraineté est essentielle, peut-être pas la souveraineté intégrale — les domaines comme la politique monétaire nous échapperont toujours —, mais les Canadiens français doivent pouvoir obtenir leur émancipation économique<sup>15</sup>.

Une analyse détaillée montrerait que Lévesque est resté fidèle au projet de souveraineté-association qui a ensuite germé en 1963-64, alors qu'il était ministre libéral, puis s'est cristallisé en 1967, avant la fondation du Mouvement Souveraineté-Association.

On a étudié sous bien des angles le nationalisme de Lévesque, faisant la plupart du temps ressortir la primauté de la langue dans sa conception de la personnalité québécoise. Une analyse attentive de l'ensemble des écrits et discours de Lévesque de l'automne 1963 jusqu'à sa retraite en 1985 révèle certaines constantes:

- L'objectif essentiel et explicite d'éventuels changements constitutionnels est d'abord d'ordre symbolique: la garantie de la sécurité de la personnalité collective des Québécois, mais celle-ci exige leur émancipation économique, ce qu'on peut considérer soit comme un objectif instrumental, soit comme un moyen ou un préalable à l'atteinte de l'objectif symbolique.
- L'objectif primaire (garantie de la sécurité de la personnalité collective) est assorti d'un objectif secondaire, également symbolique: l'émancipation politique de la nation québécoise.
- Pour parvenir à l'émancipation économique, Lévesque estime essentiel un gouvernement québécois fort possédant la maîtrise des principaux leviers économiques: il réclame donc une mobilisation des ressources par la redistribution des champs de taxation et des domaines de compétences (des pouvoirs).

- Ces réaménagements doivent mener à un changement dans le statut constitutionnel du Québec: parmi les «solutions positives», Lévesque privilégie la formule dite des «deux États associés» (souveraineté politique et association monétaire sur la base du «binationalisme», c'est-à-dire la coexistence de deux nations sur un pied d'égalité) mais il n'exclut pas l'indépendance complète, qu'il qualifie à plusieurs reprises de «solution positive».
- Les changements constitutionnels, jumelés à l'émancipation économique, rendront les Québécois encore plus *fiers d'être Québécois*, permettant ainsi l'atteinte de l'objectif secondaire.
- Pour en arriver à un nouvel ordre constitutionnel, Lévesque favorise d'abord la négociation avec le reste du Canada et, en cas d'échec, la proclamation unilatérale d'indépendance (selon des modalités plus ou moins indéterminées).
- Dans la transition vers un nouvel ordre constitutionnel, Lévesque rejette toute violence comme moyen de pression ou d'exécution.
- Tout en poursuivant leur émancipation, Lévesque engage les Québécois à faire preuve de générosité envers «ce 20% de la population du Québec qui ne partage pas notre culture, sans quoi nous nous dégradons nous-mêmes»<sup>16</sup>.

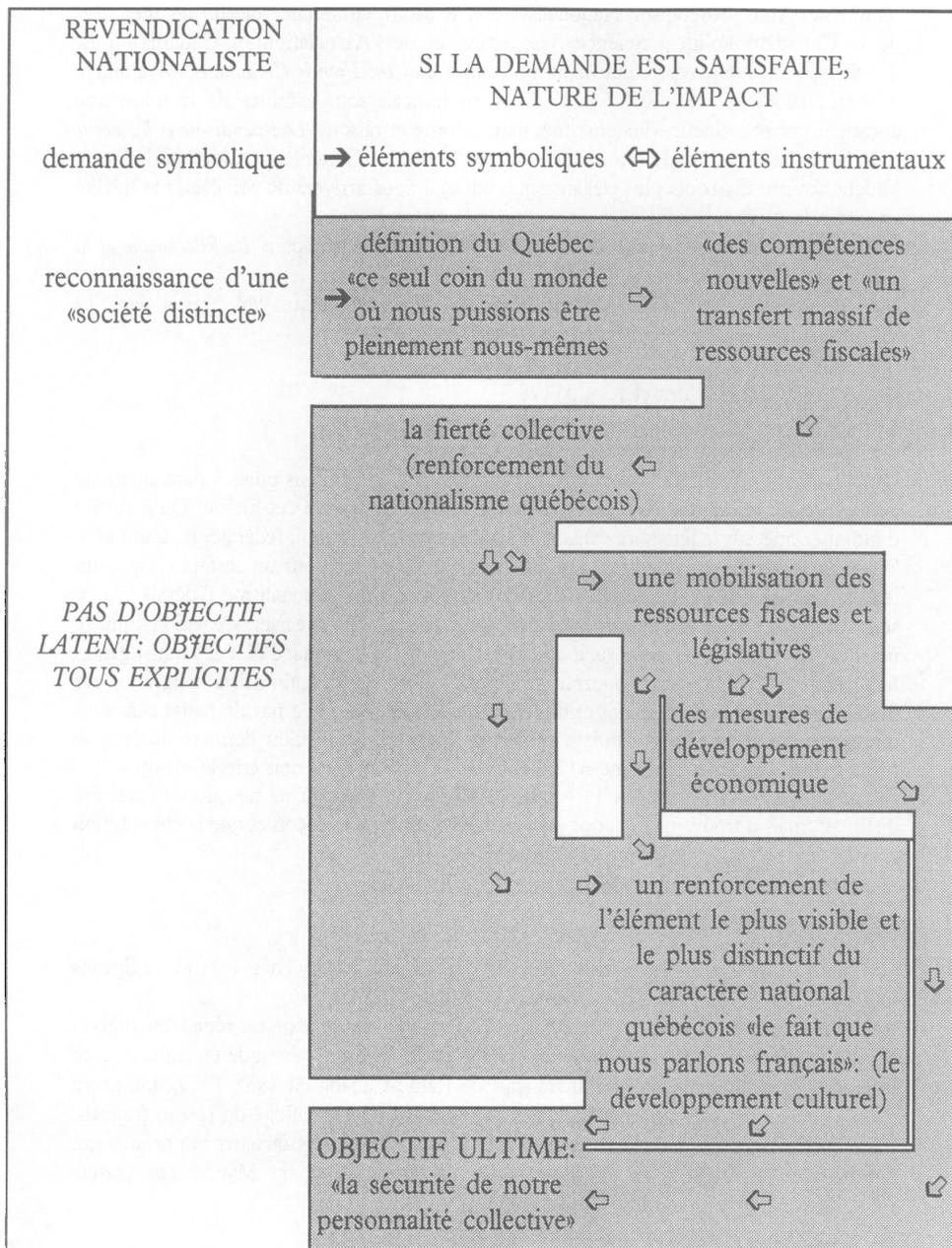
### **Convergence et divergence**

Le schéma 3 reprend quelques-unes des constantes du discours lévesquien et les situe dans la grille trudeauiste.

Ce qui frappe d'abord, c'est la pertinence du modèle d'analyse, l'identification de revendications d'abord d'ordre symbolique puis l'enchaînement des éléments symboliques et instrumentaux. Ceci laisse croire qu'il s'agit là d'un modèle de représentation des revendications qu'on pourrait appliquer à d'autres mouvements sociaux, pas seulement au nationalisme québécois.

Dans le cas précis des revendications nationalistes québécoises, on remarque, bien sûr, une divergence de taille entre le discours de Trudeau et celui de Lévesque. Certaines des conséquences que le premier prétend «démasquer» sont bien explicites chez Lévesque: transfert de compétences et d'argent, renforcement du nationalisme, mesures de développement culturel en faveur du français. Quant aux autres (notamment l'objectif ultime dénoncé par Trudeau, l'établissement d'une dictature de la majorité et la réduction des droits individuels des minorités), si c'est un «agenda caché» des nationalistes inspirés par Lévesque, seul l'avenir peut donner tort ou raison à Trudeau, qui n'y voit sûrement pas un «beau risque» à prendre!

**Schéma 3**  
**Représentation lévéquienne des demandes nationalistes:**  
**cas particulier de la «société distincte»**



## Notes

1. Au point où il autorise Pierre Vadeboncœur à traduire «pour their intellectual energies down the drain of emotionalism» (dans le texte original anglais) par «gaspiller leurs énergies intellectuelles dans le nationalisme». Ailleurs, il est vrai, le traducteur utilise «émotivité». Voir «Federalism, Nationalism and Reason», conférence devant les membres de la Canadian Political Science Association et de l'Association of Canadian Law Teachers, juin 1964, reproduite dans *Federalism and the French Canadians*, Macmillan, Toronto, 1968, pp. 182-203. Les citations en français sont extraites de la traduction autorisée par son auteur, «Fédéralisme, nationalisme et raison», *Le fédéralisme et la société canadienne française*, HMH, Montréal, 1967, pp. 191-215. Comme la traduction de Pierre Vadeboncœur est parfois plus élégante que fidèle, il nous arrivera de privilégier la fidélité en citant la version originale.
2. «La nouvelle trahison des clercs», *Cité libre*, avril 1962, repris dans *Le fédéralisme et la société canadienne française*, p. 175.
3. «Les séparatistes: des contre-révolutionnaires», *Cité libre*, mai 1964, repris dans *Le fédéralisme et la société canadienne française*, pp. 221, 223.
4. «Fédéralisme, nationalisme et raison», p. 214.
5. «La nouvelle trahison des clercs», p. 178.
6. Cité par *Le Devoir*, 8 avril 1968.
7. «La nouvelle trahison des clercs», p. 161.
8. On pourrait appuyer cette synthèse sur une montagne de citations puisées dans quarante années de vie publique, mais ce n'est pas le propos central de cet article. Qu'il suffise d'indiquer que, sur le territoire canadien, Trudeau voit une «nation fédérale» et, à son avis, la stabilité du régime fédéral exige qu'on consacre, du moins pour un certain temps, «un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral». En ce sens, Trudeau est un nationaliste canadien, qui n'hésite pas à préciser: «A national image must be created that will have such an appeal as to make any image of a separatist group unattractive.» Cependant, on pourrait dire que Trudeau est un nationaliste malgré lui, car il perçoit l'existence d'un «point critique» au-delà duquel «il n'y a pas de nationalisme, si intense qu'on le veuille, qui puisse sauver la fédération [et] qu'en dernière analyse, le principal ressort du fédéralisme ne saurait être l'émotion mais doit être la raison.»
9. «Trudeau dit non», *L'Actualité*, 1<sup>er</sup> octobre 1992, p. IV. Trudeau ne nie pas ce caractère distinctif, mais il trouve que chaque province est distincte à sa façon et que la constitution canadienne reconnaît ce caractère distinctif.
10. «Trudeau Speaks Out», *Maclean's*, Sept. 28, 1992, p. 25.
11. «Trudeau dit non», p. VII.
12. «Trudeau dit non», p. II.
13. «Trudeau dit non», p. V. Le texte anglais parle de «discriminatory laws» («Trudeau Speaks Out», p. 25).
14. René Lévesque, *Le Devoir*, 7 mars 1959, p. 2. Presque tout le texte est rédigé en anglais. C'est la plus percutante des nombreuses analyses signées par Lévesque en rapport avec la grève des réalisateurs du réseau français de Radio-Canada en 1958-1959, une grève causée par le refus des autorités fédérales de reconnaître la spécificité du réseau français. Lévesque a déjà avoué que la grève de Radio-Canada fut un des facteurs importants qui l'amènèrent à s'engager en politique active; cf. Hugh Bingham Myers, *The Quebec Revolution*, Montréal, Harvest House, 1963, p. 17.
15. René Lévesque, cité par *Le Devoir*, 18 novembre 1961, p. 1.
16. René Lévesque, cité par *Le Devoir*, 6 avril 1964, p. 1.